M. C. Fournier

ADIEUX

DE

CARRIER,

A Collot, Billaud, Barrère, Duhem, Levasseur, et autres Chevaliers de la guillotine.

AU NOM DE LA SAINTE TERREUR, dont l'empire puisse-t-il bientôt revenir. Avant de faire ma dernière harangue à la tribune qui m'est destinée par la commission chargée de l'épuration de la Société des Jacobins (1), je veux reconnoître les services qui m'ont été rendus par mes dignes amis et confrères les buveurs de sang. Je suis loin de leur en vouloir pour m'avoir abandonné dans la dernière séance qui a eu lieu à mon sujet; ils savoient que la très-grande majorité de la Convention avoit pris son parti sur mon compte, et que dans l'appel nominal quelques votes de plus ou de moins ne feroient rien. En conséquence, résolu de leur témoigner toute ma gratitude des efforts qu'ils ont faits pour retarder, autant qu'il étoit en eux mon épuration, j'ai fait le présent

(1) Voyez la Grande épuration des Jacobins par le Tribunal révolutionnaire.

testament contenant mes volontés dernières, et j'en confie l'exécution au citoyen Vadier, dont les *soixante années de vertus* me garantissent la probité et la plus scrupuleuse exécution.

Pour la conservation de ma mémoire et de mes principes, je lègue à la Société-mère des égorgeurs, noyeurs et fusilleurs, séante ci-devant aux Jacobins, rue Honoré, en cas qu'elle sorte de la crise allarmante où elle se trouve, et parvienne à r'ouvrir ses séances soit aux galbanons de Bicêtre, soit en tout autre lieu également convenable, mon gillet rouge passé en couleur par les tiuturiers Fouquet et Lamberty, dans une des fusillades nantaise. J'invite ses présidens à revêtir cet ornement insigne, toutes les fois qu'ils rempliront leurs augustes et philantropiques fonctions.

Item. Aux membres des comités formant le ministère de Robespierre, en commun, la portion d'amour et d'estime que m'ont acquise, de la part du Peuple, mes travaux archi-révolutionnaire et la stricte exécucution de leurs ordres.

Item. A l'inviolable citoyenne *Crassoux*, abbesse de nos sœurs fessées et à fesser, et épouse de mon ingénieux collègue, en reconnoissance de la belle harangue qu'il fit en ma faveur aux Jacobins dans la séance du 13 brumaire, ma culotte de peau, afin que si les muscadins des halles, des atteliers d'armes et des fauxbourgs Antoine et Marceau, prenoient encore de l'humeur et se mettoient en insurrection contre la société et ses tribunes, madite culotte puisse servir de rempart à sa pudeur et émousser les outrages sanglans faits à l'inviolabilité de son derrière.

Item. A l'ami Fayau, tous mes droits et pouvoirs,

sur la citoyenne Carrier mon épouse, qui vaut bien la ci-devant marquise de Montendre, et avec laquelle il ne sera jamais contraint d'en venir aux coups de poing, comme des voisins *médisans* assurent qu'il le fait deux fois par jour avec sa Messaline, attendu que la mienne ne se saoule pas, et que mes *formes acerbes* et l'énergie de mes procédés l'ont rendu très-soumise et très-complaisante.

Item. A Collot-d'Herbois, mes batteaux à soupape; il verra, si jamais il retourne à Lyon, que cette invention utile réunie le double avantage d'étouffer promptement les sifflets importuns, et d'éviter la consommation de poudre et mitrailles nécessaires pour les foudroyemens. Je l'engage à en faire un essai générale sur ceux des ouvriers et manufacturiers qui ont échappés à la faim et à ses premières expéditions.

Item. A Dufourny, une Dissertation savante sur le fédéralisme; il pourra la faire imprimer et placarder à côté de sa grande affiche jaune, afin que le Peuple de Paris connoisse enfin la véritable signification de ce mot énigmatique, si souvent répété depuis dix-huit mois sans qu'on en ait encore donné la définition, et justifié l'application qui en est faite à une partie des membres de la Convention et aux trois quarts de la France. Nul ne peut être plus intéressé à la publier qu'un membre de la commission centrale de la mairie, qui doit connoître les vrais motifs pour lesquels la Convention a été si long-temps déchirée, et la représentation nationale est encore incomplette.

Item. Au discret Granet de Marseille, une cheminée portative avec un tuyau de tolle. Cette cheminée est très-propre à brûler toutes les correspondances jaco-

bites du monde, sans risquer de mettre le feu et d'alarmer les voisins.

Item. Au prêtre Bassal, un Traité *de Matrimonio*, suivi de l'office, des formules et cérémonies d'usage pour les mariages républicains. Cet ouvrage, d'une exécution superbe, est sorti des presses de Montmoro : les rubriques sont en lettres rouges. Le volume est couvert en maroquin de même couleur, et la tranche est marbrée de noir, de rouge et de verd-d'eau.

Item. A Pinet et Cavagnac, la loge ci-devant dite *du roi* à la salle de la comédie de Nantes. L'horreur que les Nantais conserveront long-temps pour ma mémoire, leur est un sûr-garant que cette loge, que j'occupois avec mes Nymphes, sera toujours vuide et qu'ils pourront y être tout à leur aise sans craindre d'être obligé de faire, comme à Toulouse, condamner à mort par une commission militaire, deux jeunes étourdis pour avoir avili la représentation nationale en ôsant prétendre avoir, en qualité de citoyen, le droit d'occuper pour leur argent, les places que mes deux collègues condignes n'occupoient ni ne payoient; comme le bon temps est passé, et qu'aujourd'hui un pareil usage de leurs pouvoirs leurs mériteroient les honneurs de l'épuration, je leur conseille de profiter de ce leg s'ils persistent à vouloir prendre leurs coudées franches au spectacle.

Item. Aux mêmes, deux soldats de la compagnie Marat, jadis *hommes-chevaux* chez monseigneur le président de la chambre-des-comptes à Nantes; parce qu'ils seroit dangereux de mettre en ce moment des hommes libres en requisition pour porter l'espace de

vingt-cinq lieues les charmes de la tendre moitié du républicain Pinet.

Item. A Léopard-Bourdon, mon étude de procureur à Aurillac, avec la réputation de probité et de désintéressement que je m'y suis acquise. Je l'invite très-fort, malgré les mauvaise plaisanteries de Fréron, à mettre à profit le talent de madame Léoparde et à se faire une bonne maison.

Item. Au baron de *Vieux-Sac*, la collection complette de mes défenses à la Convention et au tribunal révolutionnaire, avec ma correspondance, pour faire partie du recueil de ses rapports et de ses carmagnoles. La parité qu'il y a dans notre manière de présenter les faits et de débattre les inculpations, fera que le public confondra aisément son travail et le mien.

Item. A Cambon, mon exemple dans la reddition définitive de mes comptes.

Item. A Joseph Lebon, ma place à la tribune que je vais occupper.

Item. Au lion Billaud, pour son réveil, le pistolet avec lequel j'ai fait semblant de vouloir me tuer quand on m'a signifié mon décret d'accusation. Cette arme lui ménagera le beau mouvement tragique de Vadier, que je n'aurois pas manqué d'imiter, si la Convention nationale n'avoit pas eu la cruauté de m'empêcher d'assister à son appel nominal.

Item. A Armonville, mon bonnet rouge pour remplacer celui qu'il porte continuellement quand il sera usé. Je souhaite que ce bonnet lui communique partie de ma loquacité, afin que les mauvais plaisans ne lui reprochent plus de *n'ouvrir la bouche que pour bailler.*

Item. A sacripan Caraffe, le sabre dont je me servois pour recevoir les remontrances des autorités constituées et du peuple de Nantes; il lui sera utile pour réaliser sa prédiction sur Tallien. Je lui conseille de ne plus s'en rapporter à des hommes scélérats à demi, qui ont la foiblesse de trembler à l'aspect de la victime qu'ils doivent assassiner, et dont les coups sont toujours mal-assurés.

Item. Au banqueroutier Piquet, membre de la commission de commerce et approvisionnement, ma méthode pour diminuer la consommation de Nantes en faisant périr la moitié de ses habitans, et réduisant l'autre moitié à une demie livre de pain par jour.

Item. Au médecin Duhem, un traité en vingt-deux parties sur la théoriedes bains-froids, avec la méthode sûre de les administrer conjointement avec la saignée, pour guérir radigalement toute espèce de maladie. Ledit traité, rédigé sur mes ordonnances, et d'après un grand nombre d'expériences par Fouquet et Lamberti, sous la surveillance du comité révolutionnaire de Nantes.

Autre traité chirurgical contenant la manière d'épargner aux femmes enceintes les douleurs de l'enfantement; aux enfans nouveaux nés, celles de la dentition; aux jeunes filles, les accidens de leur âge; aux garçons, les étourderies de la jeunesse; aux vieillards sourds, aveugles et infirmes, les regrets sur le temps passé en les faisant noyer, fusiller ou massacrer. Ce traité est enrichi de notes curieuses sur les expériences et opérations faites par Pinard dans les environs de Nantes.

Une Histoire de la *faction dictatoriale de l'opinion publique*, et de tous les crimes de lèze-jacobin qu'elle

a commis, en éclairant le Peuple sur ses vrais intérêts, en lui faisant connoître ses ennemis, en dévoilant notre turpitude et notre scélératesse, en se servant de la liberté de la presse pour faire entendre la voix de l'innocence opprimée et de la nature outragée.

Item. Aux tricoteuses et filles de la rue du Pélican, qui ont assistées aux séances de la Convention et du tribunal, afin de hurler contre les députés et les juges qui ont fait leur devoir, pour récompenser leurs bonnes intentions, mes habits et chemises que je les prie de partager entr'elles loyalement et sans querelles ou égratignures, si faire se peut; elles doivent réserver leurs forces contre les patriotes qu'elles auront soin, d'après le bon exemple de Duhem et de Lesage-Senaut, d'appeler chouans et aristocrates.

Item. A la citoyenne Gaston, vivandière de l'armée féminine, cinquante bouteilles de vin à son choix pour la dédommager du pain et du vin qu'elle a si généreusement distribués aux commères des tribunes dans les séances critiques où leurs services pouvoient nous être de quelque secours.

Item. A tous ceux de nos frères que je n'ai pas pu désigner ici nominativement, ma haine pour tout ce qu'il y a d'hommes probes et vertueux, d'amis de l'humanité, de la justice et des loix, de patriotes désintéressés et de citoyens qui n'ont point tué, brûlé, ou pour le moins volé.

Je terminerai par donner à tous mes braves défenseurs un conseil général qu'ils feront bien de ne point négliger. Il leur sera très-avantageux de s'opposer de toute leurs forces à la rentrée des soixante-onze députés, dont la présence à la Convention renforceroit trop considé-

rablement les membres qui veulent sincérement le maintient de la République, qui ne peut exister sans l'ordre, la justice et l'humanité; j'invite donc mes braves collègues Collot, Billaud, Lesage-Senaut, Sartine-Thuriot, Terrai-Cambon, Vieux-Sac, Audouin, Charles-Duval, Maure, etc. etc. à beugler, braire, hennir, rugir et hurler chacun suivant ses facultés, aussi-tôt qu'il leur sera proposé de completter la Convention, qu'ils savent bien n'être pas entière. S'ils parviennent à empêcher cette rentrée, ils ne doivent pas désespérer de voir renaître le régime de sang qu'ils n'ont pas su conserver, et de rétablir le décemvirat sur des monceaux de cadavres; car sitôt qu'ils auront pu faire faire à la Convention un nouveau pas contre les principes, ils doivent la pousser à reculon jusqu'au point où elle étoit il y a sept mois.

BOREILLARD,

Secrétaire de l'épuration.

De l'Impremerie de la Vérité, rue du Puits-qui-Parle.